

GESTION DES DONNÉES DE LA CCAMLR

10.1 Le Comité scientifique examine les points des rapports du WG-EMM et du WG-FSA qui se réfèrent à la gestion des données.

10.2 Il remarque que les groupes de travail rencontrent trois types de difficultés relativement à la banque de données :

- i) de nombreuses erreurs et omissions dues aux problèmes de validation des données avant et/ou après leur saisie dans la banque de données;
- ii) les difficultés d'accès dues à la mauvaise connaissance de la structure de la banque des données et à l'absence de directives sur son utilisation; et
- iii) le manque de données essentielles pour effectuer les analyses.

10.3 Le Comité scientifique reconnaît l'importance de ces problèmes et convient qu'il faudrait les résoudre au plus tôt. À cet effet, il recommande une révision de la banque de données afin de repérer et de corriger les erreurs possibles et d'identifier les jeux de données incomplets et les données manquantes.

10.4 Pour aider à mieux comprendre la banque de données et son fonctionnement, il conviendrait de dresser un inventaire des informations qui y sont renfermées et de créer un guide d'utilisation. À cette fin, le Comité scientifique recommande au nouveau directeur des données de s'attaquer à cette tâche au plus tôt.

10.5 Le Comité scientifique note également que, comme cela a été prévu à la réunion de 1995 (SC-CAMLR-XIV, paragraphe 10.7), les groupes de travail demandent bien davantage de données et d'analyses, ce qui accroît considérablement le travail du service de gestion des données. Il est impossible au secrétariat, dans les circonstances actuelles, de procéder à l'exécution de ces tâches, principalement du fait que le poste de directeur des données est vacant et qu'il ne sera pas pourvu dans l'immédiat.

10.6 En conséquence, le Comité scientifique soutient toutes les demandes de données formulées par le WG-EMM et le WG-FSA tout en recommandant de remplir en premier, pendant la prochaine période d'intersession, les tâches les plus urgentes.

10.7 Outre le traitement des informations régulièrement soumises au secrétariat, les tâches prioritaires de gestion des données consistent, entre autres, à :

- i) terminer la saisie et la validation des données par trait de la pêcherie de *D. eleginoides* de la sous-zone 48.3, notamment en ce qui concerne le positionnement et d'autres questions spécifiées au tableau 16 de l'annexe 5;
- ii) développer et appliquer les méthodes de validation des données introduites dans la banque de données;
- iii) préparer les fichiers de données des campagnes d'évaluation au chalut, pour les analyses de densité par longueurs de *D. eleginoides*;
- iv) terminer et valider la saisie des données des programmes d'observation de 1995/96 introduites dans la banque de données;
- v) obtenir des données bathymétriques complètes;
- vi) créer pour les strates de profondeur des sous-zones 48.6, 58.6, 58.7, 88.1 et 88.2 et des divisions 58.4.2 et 58.4.3 des tableaux d'aires de fond marin qui soient semblables à ceux fournis par Everson et Campbell (1990);
- vii) réviser les formulaires de déclaration des données de capture et d'effort de pêche et des données biologiques de la nouvelle pêcherie de *M. hyadesi* de la sous-zone 48.3;
- viii) saisir dans la banque de données et valider les données qui sont en rapport avec les paramètres du CEMP pour les espèces dépendantes et calculer les indices du CEMP de la saison en cours;
- ix) poursuivre l'analyse du lien entre l'abondance générale de krill et la quantité de krill réellement à la disponibilité des prédateurs dans les CPD; et
- x) soutenir le sous-groupe sur les statistiques dans ses analyses décrites au paragraphe 7.59 de l'annexe 4;

10.8 De plus, il a souvent été demandé aux Membres de soumettre au plus tôt des données et informations au secrétariat, à savoir :

- i) les données par trait de fréquence de longueurs de *D. eleginoides* d'anciennes campagnes d'évaluation au chalut de fond réalisées dans la sous-zone 48.3;
- ii) les données de capture de *D. eleginoides* effectuées dans les secteurs adjacents à la zone de la Convention;
- iii) les données par trait de capture et d'âge de *C. gunnari* d'anciennes pêcheries commerciales de la sous-zone 48.3;
- iv) les données par trait de la pêcherie ukrainienne de *D. eleginoides* de la division 58.5.1;
- v) des informations sur les opérations de pêche de *D. eleginoides* menées dans la zone de la Convention par des États non-membres;
- vi) toutes les données détenues par les Membres, sous les formats prescrits par la CCAMLR sur les espèces indicatrices du CEMP; et
- vii) les données par trait de pêche de krill, comme il en est toujours le cas.

10.9 Parmi les tâches les moins urgentes, auxquelles il pourrait être procédé en période moins chargée, on retiendra :

- i) la collecte et l'analyse des données de bilan temporel de la pêcherie de krill; et
- ii) les études sur la présence de poissons dans les captures de krill à mener selon les méthodes recommandées aux paragraphes 3.28 et 3.29 de SC-CAMLR-XIV.

10.10 Le Comité scientifique reconnaît qu'afin de maintenir la qualité des analyses effectuées par le WG-EMM et le WG-FSA, et de donner des avis à la Commission, il est essentiel de poursuivre la mise à jour et la validation des informations contenues dans la banque des données. Il exprime de nouveau son inquiétude quant aux difficultés décrites aux paragraphes 10.2 et 10.5, difficultés qui risquent d'empirer du fait de l'expansion des nouvelles pêcheries.